Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_14_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 22
  - Votants : 28

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_14_D-DE

BORDEREAU N°11
(2026/2/14) – PARTENARIAT AVEC BRETAGNE VIVANTE POUR LA CONNAISSANCE, LE MAINTIEN ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE – BILAN DES ACTIONS 2025 - APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION TRIENNALE - APPPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2026
RAPPORTEUR : DIDIER MAURICE

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
15 VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les actes de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La commune mène une politique de gestion des milieux naturels, de communication, de sensibilisation et d'éducation sur le thème de l'environnement, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et l'association Bretagne Vivante.

Par délibération n°2023/2/21, le conseil municipal a approuvé une convention de partenariat pour trois ans (2023/2025) avec Bretagne Vivante pour l'élaboration d'un programme d'actions lié à la gestion et la valorisation de la biodiversité dans les espaces publics de la commune.

La commune s'est engagée à mettre en œuvre un programme d'actions visant les différents objectifs de la convention et à le financer en provisionnant annuellement un montant de 20 000 € TTC. Des crédits de fonctionnement sont attribués par la commune à Bretagne Vivante pour contribuer à couvrir le coût de ses services d'un montant de 6 000 € par an.

En 2025, ce partenariat a permis de réaliser les actions indiquées en annexe 1. Le renouvellement de la convention de partenariat est proposé pour les années 2026-2028 en annexe 2. Un programme a également été établi pour les actions à mener en 2026, détaillées dans l'annexe 3.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention de partenariat signée le 28 avril 2023 avec Bretagne Vivante pour l'élaboration d'un programme d'actions lié à la gestion et la valorisation de la biodiversité dans les espaces publics de la commune,

VU le bilan des actions menées en 2025,

VU le projet de convention de partenariat avec Bretagne Vivante 2026-2028 pour l'élaboration d'un programme d'actions lié à la gestion et la valorisation de la biodiversité dans les espaces publics de la commune,

VU le projet de programme d'actions à mettre en œuvre en 2026,

CONSIDERANT la volonté de préserver, faire connaître et valoriser la biodiversité de nos espaces communs,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Transitions »,

Après en avoir délibéré, **25 POUR et 3 CONTRE** (M. LE BOHEC, M. LARREGAIN, Mme BULEON-GUILLE),

Article 1 : **PREND ACTE** du bilan des actions menées en 2025 dans le cadre de la convention de partenariat 2023-2025 avec Bretagne Vivante, tel que joint en annexe n°1.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_14_D-DE

Article 2 : **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec Bretagne Vivante 2026-2028 pour l'élaboration d'un programme d'actions lié à la gestion et la valorisation de la biodiversité dans les espaces publics de la commune, tel que joint en annexe n°2.

Article 3 : **APPROUVE** le programme d'actions 2026, tel que joint en annexe n°3.

Article 4 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à la signature de la convention et de toutes pièces y afférent.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890